



MAIRIE DE VERRENS-ARVEY

73460 VERRENS-ARVEY ☎ 04.79.31.43.26

mairie.verrens@orange.fr

www.verrens-arvey.fr

DEPARTEMENT DE LA SAVOIE - ARRONDISSEMENT D'ALBERTVILLE - CANTON DE ALBERTVILLE 2

SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 11 JANVIER 2022

L'an deux mille vingt-deux et le onze janvier à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de VERRENS-ARVEY, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Christian RAUCAZ, Maire.

Présents (13) : ACEVEDO Nicolas, BERTHET Stéphane, BOIRARD Thomas, BURGAT Marie-Line, CLAUDON Baptiste, GARDET Anne-Marie, PACHE Frédéric, PAGE Sébastien, PERRIER Florence, RAUCAZ Christian, SOTO Pierre, TARAJAT Patricia, TORNIER Anaïs

Excusés (2) : FEILLET Mickaël, TORNIER Jacques

Secrétaire de Séance : Pierre SOTO

~~~~~

#### COMPTE-RENDU DU 22 novembre 2021

Sur proposition du Maire, le Conseil Municipal approuve le compte rendu de la séance du 22 novembre 2021.

Mr Eric PULVIN, agent ONF, devait faire une intervention lors de cette réunion pour parler de la gestion de la forêt communale. Malheureusement il est malade et donc, ne peut être présent ce soir. Son intervention est reportée à un prochain Conseil Municipal.

Mr le Maire propose d'ajouter les points à l'ordre du jour suivants :

- Réfection du retable et des vitraux de l'Eglise – Demande de subvention au titre du FDEC
- Installation d'un poêle à granulés bois dans la salle du CM – Demandes de subvention au titre du FDEC et de la DETR/DSIL
- Rémunération des agents recenseurs
- Paiement des dépenses d'investissement avant le vote du budget primitif 2022, délibération qui annule et remplace la n° D30\_2021

#### REFECTION DU RESEAU PLUVIAL AUX LIEU-DIT « LES OCHES » ET « LES BERGERS » - Demande de subvention au titre de la DETR/DSIL 2022

Ces travaux d'un montant de 17 191 € HT ont déjà fait l'objet d'une demande de subvention DETR l'année dernière mais n'ont pas été retenus. Par conséquent, il est nécessaire de reformuler la demande d'aide pour cette année 2022.

Après avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents, le Conseil Municipal :

⇒ **DEMANDE** une subvention au titre de la DETR (Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux)/DSIL (Dotation de Soutien à l'Investissement Local) pour ces travaux.

#### REFECTION DU RETABLE ET DES VITRAUX DE L'EGLISE – DEMANDES DE SUBVENTION

Mr le Maire précise que la Commune a reçu un don financier d'un montant de 8000 dollars de la part de Mr FRAIX Louis installé aux Etats-Unis. Mr FRAIX a réalisé ce don avec demande que l'argent soit utilisé pour effectuer des réparations sur l'Eglise.

Une demande de prix a donc été faite pour la réfection du retable et la protection des vitraux ; l'estimation s'élève à 11 017.02 € HT.

Après avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents, le Conseil Municipal :

⇒ **DEMANDE** une subvention auprès de la Préfecture au titre de la DETR/DSIL et auprès du Département au titre du FDEC.

## **INSTALLATION D'UN POELE A GRANULES BOIS DANS LA SALLE DU CONSEIL MUNICIPAL – DEMANDES DE SUBVENTION**

Suite aux différents problèmes de chauffage rencontrés dans la salle du Conseil Municipal et afin de faire des économies d'énergie, il est envisagé d'installer un poêle à granulés bois. Un devis a été reçu et il s'élève à 6 153,79 € HT.

Après avoir délibéré à l'unanimité des membres présents, le Conseil Municipal :

⇒ **DEMANDE** une subvention auprès de la Préfecture et du Département.

## **REMUNERATION DES AGENTS RECENSEURS**

Odile CHEVANCE et Mathilde MEGALI ont été recruté en tant qu'agents recenseurs jusqu'au 20 février 2022. Il appartient à la Commune de fixer leur rémunération. Elle peut être basée sur la base d'indice de la Fonction Publique, sur la base d'un forfait ou en fonction du nombre de questionnaires.

Après avoir délibéré à l'unanimité des membres présents, le Conseil Municipal

⇒ **DECIDE** de baser la rémunération des agents recenseurs sur la base du SMIC en vigueur au 01/01/2022.

## **FINANCES – PAIEMENT DE L'INVESTISSEMENT AVANT LE VOTE DU BP**

Une délibération a été voté le 22/11/2022 pour permettre de payer les dépenses d'investissement avant le vote du budget 2022. Afin de prendre en compte une dépense imprévu relative à la modification du PLU, il convient de modifier cette délibération.

Après avoir délibéré à l'unanimité des membres présents, le Conseil Municipal

⇒ **AUTORISE** le Maire à engager et mandater les dépenses d'investissement 2022 à hauteur de 41 144 €.

## **URBANISME**

Le Conseil Municipal est informé des différentes autorisations d'urbanisme accordées ou en cours d'instruction sur la Commune.

## **QUESTIONS ET INFORMATIONS DIVERSES**

- ▶ Le Conseil Municipal prend connaissance de divers courriers.
- ▶ Le Conseil Municipal prend note des dates des prochaines élections présidentielles (10 et 24 avril 2022) et législatives (12 et 19 juin 2022).

**LA SEANCE EST LEVEE A 20H15**